

PROCES VERBAL
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 5 FEVRIER 2013

Heure : 20 H 30
Séance : ordinaire
Date de convocation : 31/01/2013
Date d'affichage : 08/02/2013

Présents : M. LERUSE Marc, Maire ; Mme DELALLEAU Jocelyne, MM. STEFUNKO Jean, SPAHN Thierry, PFEFFER Maurice, JORDAT Daniel, Adjoints ; Mmes FRANGI Martine, FONTANEAU Marie-Madeleine, PFEFFER Jacqueline, PAQUERIAUD Joëlle, VERGNORY Françoise, BOUCHET Marie-Pierre ; MM. NAUGUET Christophe, PIOU Denis, BLONDAT Eric, HABERT Michel ;

Absents : Mme CARMIGNAC Josette ;

Absents excusés : M. DEPRESLES Daniel ayant donné pouvoir à M. STEFUNKO.

M. Christophe NAUGUET est nommé secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

- 1) Lecture du PV du conseil municipal du 17 décembre 2012
- 2) Aménagement de deux locaux à archives
- 3) Création d'un poste d'adjoint technique contractuel
- 4) Convention avec l'AICPYS (Association Intermédiaire des Cantons de Pont-sur-Yonne et Sergines)
- 5) AFCCRE (Association Française du Conseil des Communes et Régions d'Europe) : cotisation 2013
- 6) Enquête publique relative à la demande de la société Equimeth d'exploiter une installation de méthanisation à Ecuelles
- 7) Projet de logements avec l'entreprise Mon Logis
- 8) Modification des statuts de la Communauté de Communes Yonne Nord
- 9) Informations et questions diverses

1) Lecture du PV du conseil municipal du 17 décembre 2012

- Infiltrations d'eau à la cantine : après expertise Groupama a fait savoir que le contrat Dommage Ouvrage n'est pas applicable. Néanmoins une demande de prise en charge au titre de dégât des eaux va être étudiée.

- Décharge de St Agnan : le projet de réhabilitation est en cours, les frais seront répartis de façon égale entre Villeblevin et St agnan.

- commission bâtiments-voirie : une réunion a permis de définir les travaux et achats pour 2013 ; les devis correspondants seront étudiés lors de la préparation du budget primitif.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

2) Aménagement de deux locaux à archives

M. le Maire rappelle les conclusions du rapport de l'inspection des archives de la commune de Villeblevin, effectuée par les services des archives départementales de l'Yonne le 19/10/2009. Le local à archives actuel du rez-de-chaussée est totalement saturé ; d'autre part, les archives plus anciennes sont stockées dans le grenier de la bibliothèque, un espace qui n'est ni isolé ni chauffé ni équipé. Le rapport préconisait donc l'aménagement d'un local à archives supplémentaire répondant

Page 1 sur 5

aux normes en vigueur.

Après avoir exploré les différentes possibilités, M. le Maire propose au Conseil l'aménagement de deux locaux à archives : le premier dans le grenier de la bibliothèque, le deuxième dans le local attenant au bureau du 1^{er} adjoint, au 1^{er} étage de la mairie, cette pièce étant inutilisée.

M. le Maire propose donc au Conseil Municipal d'adopter le plan de financement joint en annexe.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- donne son accord pour la réalisation des travaux
- charge Monsieur le Maire de demander une subvention auprès de Monsieur le Préfet de l'Yonne au titre de la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux)
- dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2013 de la commune aux articles et chapitres prévus à cet effet.
- charge Monsieur le Maire de lancer la consultation
- charge Monsieur le Maire de signer tout document nécessaire à la réalisation de ce projet
- adopte le plan de financement joint en annexe

3) Création d'un poste d'adjoint technique contractuel

En préambule M. le Maire expose qu'il est nécessaire de renforcer temporairement les effectifs des services techniques.

Le conseil municipal,

Vu la loi 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment l'article 3 (1) (accroissement temporaire d'activité) et l'article 34,

Considérant qu'en raison de l'accroissement d'activité pour les services techniques, il est nécessaire de recruter temporairement du personnel.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE de créer l'emploi d'adjoint technique pour une période de 12 mois allant du 11 février 2013 au 10 février 2014 .

PRÉCISE

- que l'agent recruté sur cet emploi exercera ses fonctions à temps complet ;
- que l'agent devra justifier d'être titulaire du permis C et d'avoir des connaissances professionnelles dans les domaines techniques concernés,
- que sa rémunération sera calculée par référence à l'échelle indiciaire des adjoints techniques territoriaux 1^{ère} classe du 5^{ème} échelon, (indice brut = 323 , indice majoré = 314)
- que les crédits nécessaires seront inscrits au budget.

4) Convention avec l'AICPYS (Association Intermédiaire des Cantons de Pont-sur-Yonne et Sergines)

Occasionnellement, par exemple pour des travaux de ménage, la commune utilise du personnel mis à disposition par l'Association Intermédiaire (AICPYS) des Cantons de Pont-sur-Yonne et Sergines.

La signature d'une convention de mise à disposition avec cette association est nécessaire pour régler les factures. Elle doit être renouvelée chaque année.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité et charge Monsieur le Maire de signer cette convention pour l'année 2013.

5) AFCCRE (Association Française du Conseil des Communes et Régions d'Europe) : Cotisation 2013

L'AFCCRE (Association Française du Conseil des Communes et Régions d'Europe) est une association réservée aux communes et aux régions jumelées avec un pays européen.

Le Conseil Municipal à l'unanimité donne son accord pour verser la cotisation 2013 à l'AFCCRE (association française du conseil des communes et régions d'Europe) d'un montant de 216 €.

6) Enquête publique relative à la demande de la société Equimeth d'exploiter une installation de méthanisation à Ecuelles

Par arrêté 2012 DSCE IC 90 du 15/11/2012, Mme la Préfète de Seine-et-Marne a prescrit une enquête publique sur la demande de la société Equimeth d'être autorisée à exploiter sur le territoire de la commune d'Ecuelles une installation de méthanisation de déchets organiques et une installation de combustion de biométhane et à procéder sur 33 communes de Seine-et-Marne et de l'Yonne à l'épandage agricole des digestats solides et liquides issus du procédé de méthanisation.

Villeblevin faisant partie des 33 communes concernées, l'avis de son conseil municipal est donc requis dans cette enquête.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à 15 voix pour et une abstention émet un avis **défavorable** à la demande de la société Equimeth pour la raison suivante : il est opposé à l'épandage agricole des digestats solides et liquides issus de la méthanisation sur le territoire de la commune de Villeblevin.

Le Conseil Municipal rappelle que la commune s'est fortement engagée dans l'amélioration de la qualité de l'eau ces dernières années en construisant notamment une station de traitement des pesticides. D'autre part l'épandage des digestats serait complètement contraire aux directives très strictes imposées par la l'ARS et l'Agence de l'Eau concernant l'étude BAC et la révision du périmètre de protection du captage.

Dans ce contexte, le Conseil Municipal souhaite appliquer un principe de précaution et éviter tout risque de pollution qui pourrait provenir de ces épandages issus de la méthanisation.

7) Projet de logements avec l'entreprise Mon Logis

M. le Maire rappelle les faits : par une délibération du 8 novembre 2012, le Conseil Municipal avait décidé de préempter les parcelles C 1527 et C 1893 afin de poursuivre un projet de construction de logements conventionnés dans le centre du village. Depuis, l'acquéreur s'est désisté et la SCI propriétaire a été placée en liquidation judiciaire.

M. le Maire fait également part au conseil d'une entrevue avec l'entreprise Mon Logis (entreprise sociale pour l'habitat), au cours de laquelle le Directeur du Développement lui a présenté un dossier de faisabilité du projet immobilier englobant les parcelles C1527 et C 1893 (ancien bâtiment épicerie 1 rue de Champfleury), mais également la parcelle C 691 (Maison Loiseau 4 rue du Four).

M. le Maire distribue les plans à tous les conseillers et expose les détails de l'opération envisagée :

- Le projet prévoit la construction de 10 appartements rue de Champfleury et 3 appartements rue du Four (4 T2, 4 T3, et 5 T4). Il sera laissé un local brut de 75 m² au rez-de-chaussée rue de Champfleury, dont l'usage sera déterminé par la mairie.
- Le CCAS de Villeblevin aménagera les places de parking correspondantes aux logements sur les parcelles C1894 et C679 dont il est propriétaire et en percevra les loyers.
- Mon Logis va faire une proposition d'achat au liquidateur pour les parcelles C 1527 et C 1893 sur la base d'une nouvelle estimation des Domaines; il fera également l'acquisition de la parcelle C 691 qui est propriété de la commune.
- Mon Logis financera donc la totalité de l'opération (hors places de parking) et la commune apportera sa garantie;
- Mon Logis gèrera les bâtiments et les loyers, et la commune participera à l'attribution des logements.

A l'unanimité le Conseil municipal donne son accord pour la réalisation du projet ainsi exposé.

8) Modification des statuts de la Communauté de Communes Yonne Nord

Monsieur le Maire informe le conseil que la C.C.Y.N a modifié ses statuts, afin de prendre en compte les dernières orientations : SCOT, création d'une base de loisirs familiale dans le cadre du Pôle d'Excellence Rurale, actions d'achats globalisées.

Le conseil communautaire du 30 août 2012 ayant accepté ces modifications, il est demandé aux conseils des 23 communes composant la C.C.Y.N de délibérer sur ce point.

Un membre du conseil municipal souligne que le paragraphe C) du Chapitre II (compétences optionnelles) mentionne des « actions d'achats globalisés et des groupements de commandes nommément définis par le conseil communautaire ». Or aucune liste de ces actions n'a été établie ; il estime donc que ce paragraphe est trop vague et risque de porter atteinte à la liberté des communes qui ne seront plus maîtres des délais et modes de consultation pour leurs achats .

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, refuse les modifications des statuts de la C.C.Y.N. pour la raison suivante : les actions d'achats globalisés et les domaines qu'elles concernent ne sont pas définis dans ces nouveaux statuts.

9) Informations et questions diverses

Finances locales : la DGFIP (Direction générale des Finances Publiques) a informé M. le Maire de la prochaine révision des valeurs locatives des locaux professionnels. Les nouvelles valeurs devraient entrer en vigueur à partir de 2015.

Dérogation scolaire : alors que le conseil municipal de Villeblevin avait fixé la participation de la commune de résidence à 558.06 € par élève pour 2012/2013, la commune de Vinneuf a proposé de verser un montant de 120 € par élève. M. le Maire a donc sollicité l'arbitrage de M. le Sous-Préfet dans cette affaire.

Réforme des rythmes scolaires : une réunion entre l'Inspectrice d'Académie et les élus locaux a eu lieu le 4 février. La réforme prévoit le retour à la semaine de 4,5 jours et des journées d'école allégées (5h30 maximum par jour et 3h30 maximum par demi-journée). Le temps libre dégagé pour les enfants oblige les communes ou les EPCI à organiser et financer un accueil périscolaire, pour lequel un projet commun doit être élaboré avec les écoles. Les communes qui n'auront pas délibéré avant le 9 mars pour demander une dérogation devront appliquer la réforme à compter de la rentrée scolaire 2013. M. le Maire indique qu'une concertation est en cours avec les enseignants, la communauté de communes qui a la compétence pour le périscolaire, et toutes les communes membres.

Personnel communal : un projet de délibération concernant l'instauration d'un Compte Epargne Temps a été envoyé pour avis au CTP de l'Yonne (Comité Technique Paritaire). D'autre part, après réalisation d'un sondage auprès des employés et avec l'accord du conseil, un autre projet de délibération concernant la participation employeur à la mutuelle santé sera également soumis à l'avis du CTP.

Jumelage : le comité de jumelage souhaite rendre hommage à Dietmar Jäger, Maire de Heidenbourg décédé en juillet 2012 en donnant son nom à un lieu de Villeblevin. M. le Maire propose de nommer l'aire de jeux située à l'espace Heidenburg « Square Dietmar Jäger ». Le conseil approuve majoritairement cette proposition.

Divers : une association de sauvetage à l'eau (A l'Eau les chiens d'Ile-de-France) sollicite l'autorisation d'utiliser l'étang de Villeblevin pour entraîner les chiens le samedi. Après discussion au sein du conseil municipal, il est décidé que la réponse sera négative car l'association utilise un canot à moteur ce qui est interdit sur l'étang. D'autre part la fréquentation des étangs par les habitants de Villeblevin s'en trouverait perturbée.

M. STEFUNKO

- signale que certaines factures d'eau ont été envoyées en double. M. le Maire répond que cela concerne les factures des abonnés qui possèdent plusieurs compteurs. Le dysfonctionnement a deux causes : d'une part le nouveau logiciel de facturation génère trop de feuilles pour une même facture ; d'autre part la mise sous pli est maintenant faite par une plieuse automatique à la Trésorerie Générale

d'Auxerre, ce qui ne permet pas de contrôler la mise sous enveloppe des factures. Ces problèmes vont être corrigés.

- déplore les actes de vandalisme commis sur les arbres plantés sur la place de la Mairie.
- signale que des enrobés achetés en décembre 2012 et employés sur la voirie se sont avérés de mauvaise qualité. Le fournisseur a été contacté et va remplacer le matériau défectueux.
- fait part d'une lettre de réclamation concernant le stationnement à l'angle de la rue Marcel Aymé et de la rue des Buttes. Il précise que des dispositifs ont été implantés afin de pallier cette gêne. D'autre part il rappelle que des équipements avaient déjà été posés mais qu'ils ont disparu.
- informe qu'une entreprise a été sollicitée pour assister la commune dans l'implantation des cases de stationnement.

M. SPAHN

- signale un projet d'exposition-documentaire à Villeblevin le 11 novembre 2014 pour commémorer le centenaire de la guerre de 14-18. Une information va être diffusée auprès des habitants pour solliciter des éléments relatifs à cette période : objets, photos, cartes postales ...
- indique que le calendrier de ramassage des bacs gris et jaunes sera distribué par la même occasion.
- fait part des dernières évolutions du projet de PLU (Plan Local d'Urbanisme), particulièrement au niveau du zonage. Il distribue le plan de zonage mis à jour.
- informe que le site internet de la commune s'est enrichi d'une page Arts et Culture qui présente plusieurs artistes de la Communauté de Communes Yonne Nord.

M. NAUGUET

- trouve que le fac-similé de facture des ordures ménagères, distribué par la communauté de communes, est confus et n'aide pas à la compréhension du système de redevance incitative.

MME DELALLEAU

- signale que Groupama conseille vivement d'afficher devant la mairie la liste des entreprises qui détruisent les nids de guêpes.

MME FRANGI

- demande si le projet d'achat d'un défibrillateur est toujours d'actualité et suggère de mener des actions pour inciter la population à se former aux gestes de premiers secours. M. le Maire répond que cet achat peut être discuté lors de la préparation du budget, d'autant plus que Groupama assure les défibrillateurs contre le vandalisme. Mme BOUCHET conseille l'achat d'un défibrillateur entièrement automatique que toute personne peut manipuler.

M. JORDAT

- fait le compte-rendu de la dernière assemblée générale du SIVU Fourrière du Sénonais.
- signale qu'il a demandé des devis pour la réparation des fuites d'eau sur les toitures de l'église et du foyer communal.
- informe qu'il a reçu un devis pour l'installation d'un volet roulant devant la porte de la mairie (3224.42 € TTC)

M. HABERT

- demande la pose du rideau de l'orgue à l'église.

MME VERGNORY

- signale un problème de stationnement Grande Rue.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 00h10

Le Maire,
Marc LERUSE